



Les syndicats libres, indépendants et démocratiques permettent aux travailleurs de s'exprimer collectivement et d'influencer les règles qui régissent leurs lieux de travail, leurs communautés et leurs nations. Ce type d'autonomisation aide les travailleurs à défendre leurs droits et à promouvoir leurs intérêts sur leur lieu de travail et à s'engager activement dans leur société. Alors que le monde émerge de la pandémie de COVID-19, l'insécurité de l'emploi, la faible protection de la santé et de la sécurité au travail, l'accès limité à la protection sociale et le soutien inadéquat aux soins familiaux ont accru la vulnérabilité des travailleurs. Ces entraves s'ajoutent aux obstacles juridiques préexistants, à la répression et à la violence qui érodent les droits fondamentaux des travailleurs, notamment leur droit de s'associer librement, d'organiser des syndicats et de négocier collectivement.

Pour que la démocratie s'épanouisse, la communauté internationale doit travailler ensemble pour défendre les droits des travailleurs, renforcer la capacité des syndicats démocratiques à organiser et à représenter tous les travailleurs, et faciliter les conditions permettant aux syndicats de participer activement à une société civile dynamique. Pour répondre à cet impératif, les États-Unis ont lancé le **Partenariat Multilatéral pour la Syndicalisation, L'autonomisation, et les Droits des Travailleurs (M-POWER)**.

**M-POWER** est une initiative mondiale qui réunit des gouvernements, des syndicats, des organisations de soutien au travail et de la société civile, ainsi que des universitaires spécialisés dans le domaine du travail, qui s'engagent à travailler en partenariat pour défendre et promouvoir l'autonomisation et les droits des travailleurs.

**M-POWER** renforcera la démocratie sur le lieu de travail à l'échelle mondiale en soutenant les droits et l'autonomisation des travailleurs par le biais de programmes et d'interventions politiques qui:

1. Améliorer l'environnement favorable au libre exercice de la voix, de l'association et de la participation des travailleurs ;
2. Accroître les possibilités d'engagement des travailleurs dans le dialogue social et les discussions politiques ; et
3. Défendre et faire progresser les droits fondamentaux des travailleurs.

#### COMMENT FONCTIONNE M-POWER ?

**M-POWER** centre les droits des travailleurs sur les efforts internationaux de promotion de la démocratie et reconnaît que la démocratie sur le lieu de travail est la clé d'un redressement inclusif et équitable.

**M-POWER** multiplie l'impact des programmes de renforcement des capacités de travail, de la diplomatie, de l'engagement commercial et de la coopération multilatérale grâce au partage d'informations, à la coordination des programmes, à la recherche orientée vers l'action et à l'élaboration de stratégies conjointes afin de permettre un ciblage efficace et efficient des ressources.

**M-POWER** reconnaît l'expérience et l'expertise des travailleurs et de leurs organisations dans la promotion de la voix des travailleurs et de leurs droits, et convoque les syndicats et autres acteurs du monde du travail pour informer la stratégie, faire pression sur la responsabilité et conduire l'action.

**Les partenaires de M-POWER lanceront ou feront progresser des initiatives visant à renforcer le droit des travailleurs à la liberté d'association et à l'autonomisation des travailleurs** dans deux domaines d'activité : l'action nationale et la coopération internationale.

**Dans leur propre pays, les partenaires de M-POWER entreprennent des actions telles que:**

- Protéger et élargir l'espace civique permettant aux travailleurs de s'organiser, de négocier et de défendre leurs intérêts;
- Respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT;
- S'attaquer aux obstacles qui empêchent les travailleurs de se syndiquer et de négocier collectivement, en particulier les groupes marginalisés: les migrants, les femmes, les travailleurs saisonniers, les travailleurs gigognes et les travailleurs du secteur informel;
- Élargir le dialogue entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats indépendants et démocratiques sur des questions critiques telles que la reprise après une pandémie et la transition juste;
- Renforcer l'inspection du travail et l'application du droit du travail;
- Étendre la protection du droit du travail aux travailleurs informels, exclus et marginalisés;
- Soutenir l'accès à la justice du travail pour tous les travailleurs.

**Au-delà de leurs frontières nationales, les partenaires de M-POWER coopéreront pour faire progresser la liberté d'association et de négociation collective des travailleurs dans l'économie mondiale par le biais d'actions telles que:**

- Défendre et soutenir les militants syndicaux et les organisations de travailleurs menacés;
- Financer des programmes qui renforcent les syndicats libres et indépendants, soutiennent la réforme et l'application du droit du travail pour améliorer les droits des travailleurs, et utilisent l'organisation des travailleurs et la négociation collective pour améliorer les moyens de subsistance des travailleurs ou protéger les travailleurs vulnérables;
- Faire entendre la voix des travailleurs privés de leurs droits pour faire progresser l'équité entre les sexes et les races et éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le sexe dans le monde du travail;
- Coordonner avec les partenaires de M-POWER le plaidoyer, les recommandations politiques et l'engagement pour élargir l'espace de contribution des travailleurs dans les processus, institutions et initiatives multilatéraux.

\* Le contenu de cette fiche d'information est tiré de celle publiée par USDOL-ILAB lors du lancement officiel de M-POWER en décembre 2022.